

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES**

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares, tenue le mardi 26 juin 2012, à 19 h 33, à la salle des commissaires, 435, avenue Rouleau, Rimouski, sont présents :

1. Les commissaires :

M<sup>mes</sup> Noëlla Bourdages  
Sara Deschênes  
Louise Dionne  
Lise Lévesque  
Pauline Michaud

MM. Daniel Arseneault  
Raynald Caissy, vice-président  
Jacques Deschênes  
Jean-Maurice Lechasseur  
Claude Lévesque (représentant du comité de parents pour l'ordre primaire)  
Luc Marcoux  
Sylvain Pleau  
Alain Rioux

formant quorum sous la présidence de M. Raymond Tudeau.

2. Le directeur général, M. Jean-François Parent, et la secrétaire générale, M<sup>e</sup> Cathy-Maude Croft.

À cette séance sont aussi présents :

M<sup>me</sup> Mado Dugas, directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs  
M. Rock Bouffard, directeur des Services des ressources humaines  
M. Carl Ruest, directeur des Services des ressources matérielles  
M. Marc Girard, directeur des Services des ressources financières  
M<sup>me</sup> Janice Lemoignan, conseillère en gestion du personnel aux Services des ressources humaines, de 19 h 33 à 20 h 22  
M<sup>me</sup> Diane D'Astous, directrice de l'école du Havre-Saint-Rosaire, de 19 h 33 à 20 h 22

**Absences :**

Claude Fortin, *motivée*  
Steve Gagné, *motivée*  
Marie-Claude Hamel, *motivée*  
Gilbert Labrie, *motivée*  
Nadyne Langlois  
Micheline Lizotte (représentante du comité de parents pour l'ordre secondaire), *motivée*  
Guy Potvin, *motivée*

**12-06-26-360 PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES**

Aucun élève n'est présent à la séance ordinaire du conseil des commissaires et aucune correspondance n'a été acheminée au président.

**12-06-26-361 PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucune personne du public n'est présente à la séance ordinaire du conseil des commissaires.

**12-06-26-362 PÉRIODE RÉSERVÉE AUX COMMISSAIRES PARENTS**

M. Claude Lévesque, représentant du comité de parents, présente un résumé des dossiers qui ont retenu l'attention du comité de parents depuis la dernière séance ordinaire du conseil des commissaires.

**12-06-26-363 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Pauline Michaud et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance et présences;
- 2.0 Période de questions et correspondance des élèves;
- 3.0 Période de questions réservée au public;
- 4.0 Période réservée aux commissaires parents;
- 5.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 6.0 **Décision**
  - 6.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mai 2012 :
    - Approbation;
    - Suivis;
  - 6.2. Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 28 mai 2012 tenu le 4 juin 2012 :
    - Approbation;
    - Suivis;
  - 6.3. Procès-verbal du deuxième ajournement de la séance ordinaire du 28 mai 2012 tenu le 18 juin 2012 :
    - Approbation;
    - Suivis;
  - 6.4. Cas de personnel (**huis clos**) (Rock Bouffard) ;
  - 6.5. Modifications au plan d'effectifs du personnel professionnel 2012-2013 (Rock Bouffard);
  - 6.6. Plan d'effectifs du personnel de soutien du secteur de l'adaptation scolaire (**ajournement du 15 août 2012**) (Rock Bouffard);
  - 6.7. Cession du contrat de transport scolaire numéro 41 – Autorisation (Carl Ruest);

- 6.8. Transfert d'un circuit de transport scolaire – Autorisation (Carl Ruest);
- 6.9. Cession du contrat de transport scolaire numéro 20 – Autorisation (Carl Ruest);
- 6.10. Entretien ménager à l'école du Rocher–D'Auteuil – Octroi de contrat (Carl Ruest);
- 6.11. Demande de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage (Carl Ruest);
- 6.12. Révision de la Politique sur l'admissibilité au transport scolaire – Pour adoption (Carl Ruest);
- 6.13. Réfection de l'auditorium de l'école Paul-Hubert – Rejet des soumissions (Carl Ruest);
- 6.14. Concessions des services alimentaires aux écoles Paul-Hubert et du Mistral et au Centre de formation de Rimouski-Neigette – Octroi des contrats (Carl Ruest);
- 6.15. Budget 2012-2013 – Adoption (Marc Girard);
- 6.16. Comblement de postes (**huis clos**) (Jean-François Parent);
- 7.0 **Information**
  - 7.1 Rapport du président ;
  - 7.2 Rapport du directeur général ;
- 8.0 Questions nouvelles;
- 9.0 Levée de la séance.

## DÉCISION

### 12-06-26-364 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MAI 2012 – APPROBATION ET SUIVIS**

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Louise Dionne et résolu de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mai 2012 et de l'approuver tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

### 12-06-26-365 **PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MAI 2012 TENU LE 4 JUIN 2012 – APPROBATION ET SUIVIS**

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Noëlla Bourdages et résolu de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 28 mai 2012 tenu le 4 juin 2012 et de l'approuver tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

**12-06-26-366 PROCÈS-VERBAL DU DEUXIÈME AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MAI 2012 TENU LE 18 JUIN 2012 – APPROBATION ET SUIVIS**

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est proposé par M. Sylvain Pleau et résolu de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal du deuxième ajournement de la séance ordinaire du 28 mai 2012 tenu le 18 juin 2012 et de l'approuver tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

**12-06-26-367 HUIS CLOS**

À 19 h 38, il est proposé par M<sup>me</sup> Sara Deschênes et résolu de continuer la séance à huis clos.

**12-06-26-368 RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE**

À 20 h 44, il est proposé par M<sup>me</sup> Noëlla Bourdages et résolu de siéger en séance publique.

**12-06-26-369 CAS DE PERSONNEL**

ATTENDU les divers éléments mentionnés à titre indicatif dans l'avis de convocation du 25 mai 2012 transmis à la personne dont le numéro de dossier à la Commission scolaire des Phares est le #3820;

ATTENDU les résultats de l'enquête menée par M. Rock Bouffard et la direction de l'école;

ATTENDU les discussions intervenues lors des rencontres du 28 mai et du 1<sup>er</sup> juin 2012;

ATTENDU la lettre de suspension transmise le 29 mai 2012 et remise mains en mains à la personne le 1<sup>er</sup> juin 2012;

ATTENDU les éléments présentés par le directeur des Services des ressources humaines, M. Rock Bouffard;

ATTENDU la recommandation de M. Rock Bouffard, directeur des Services des ressources humaines, de suspendre sans traitement la personne pour les motifs invoqués à titre indicatif dans la lettre du 29 mai 2012;

Il est proposé par M. Luc Marcoux et résolu de maintenir la suspension sans traitement de la personne dont le numéro de dossier est le #3820 les 8 et 15 juin 2012, conformément à l'article 5-6.00 de la convention collective du personnel enseignant.

Il est également résolu de mandater M. Rock Bouffard d'aviser par écrit l'enseignant et le Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis de la décision de maintenir la suspension sans traitement imposée pour les 8 et 15 juin 2012.

**12-06-26-370 COMPLEMENT DE POSTE DE DIRECTION ADJOINTE DE L'ÉCOLE PAUL-HUBERT – NOMINATION**

ATTENDU que le poste de direction adjointe de l'école Paul-Hubert est vacant considérant la démission de la titulaire du poste;

ATTENDU la structure du réseau des écoles et des centres et la structure administrative pour 2012-2013 de la Commission scolaire des Phares;

ATTENDU la *Politique de gestion du personnel cadre*;

ATTENDU le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires*;

ATTENDU la consultation auprès de l'Association des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement du Bas-du-Fleuve;

ATTENDU le dossier présenté par le directeur général;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Louise Dionne et résolu de nommer M. Bernard Dubé au poste de directeur adjoint de l'école Paul-Hubert à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

**12-06-26-371 COMPLEMENT DE POSTE DE DIRECTION DE CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE – NOMINATION INTÉRIMAIRE**

ATTENDU l'ouverture du poste de direction de centres de formation professionnelle par la résolution n° 12-04-30-273;

ATTENDU la structure du réseau des écoles et des centres et la structure administrative pour 2012-2013 de la Commission scolaire des Phares;

ATTENDU la *Politique de gestion du personnel cadre*;

ATTENDU le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires*;

ATTENDU que le processus de sélection n'est pas terminé;

ATTENDU le dossier présenté par le directeur général;

Il est proposé par M. Jean-Maurice Lechasseur et résolu de nommer par intérim M. Bertrand Michaud au poste de directeur des deux centres de formation professionnelle, soit le Centre de formation de Rimouski-Neigette et le Centre de formation professionnelle de Mont-Joli-Mitis, à compter du 16 juillet 2012 jusqu'au comblement du poste ou au plus tard le 30 juin 2013.

**12-06-26-372 MODIFICATIONS AU PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL PROFESSIONNEL 2012-2013**

ATTENDU la résolution 12-04-23-247;

ATTENDU l'analyse des besoins réalisée par les Services des ressources humaines;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Noëlla Bourdages et résolu de procéder à la modification du plan d'effectifs du personnel professionnel 2012-2013 telle que présentée ci-dessous :

- Abolition d'un poste de psychologue de 35 h aux Services éducatifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012;
- Création d'un poste de psychologue de 28 h aux Services éducatifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Il est également résolu de faire les modifications au plan d'effectifs du personnel professionnel 2012-2013 codifié sous le numéro H104-4.

La présente résolution est conditionnelle à une entente à intervenir avec le Syndicat des professionnelles et des professionnels de l'éducation du Bas-Saint-Laurent.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

**12-06-26-373 CESSION DU CONTRAT DE TRANSPORT SCOLAIRE NUMÉRO 41 – AUTORISATION**

ATTENDU la demande de la titulaire du contrat de transport scolaire numéro 41, Transport Proulx enr., à l'effet de céder le contrat de transport scolaire qu'elle détient avec la Commission scolaire des Phares;

ATTENDU l'article 44 (section XXI) du contrat de transport qui prévoit que le transporteur ne peut céder en tout ou en partie son contrat de transport sans l'accord écrit au préalable de la Commission scolaire;

Il est proposé par M. Luc Marcoux et résolu d'autoriser la cession du contrat numéro 41, comprenant les circuits de transport numéros 216 et 217, à l'entreprise de transport Transport L.M. Proulx inc.

Cette autorisation est conditionnelle à l'obtention des permis et documents exigibles en vertu du contrat de transport et au respect des dispositions des lois et règlements relatifs au transport scolaire.

**12-06-26-374 TRANSFERT D'UN CIRCUIT DE TRANSPORT SCOLAIRE – AUTORISATION**

ATTENDU la demande de l'entreprise de transport 9243-1741 Québec inc. (M. Bruno Boucher) à l'effet d'autoriser le transfert d'un circuit de transport scolaire qu'elle détient avec la Commission scolaire des Phares;

ATTENDU l'article 44 (section XIX) du contrat de transport qui prévoit que l'entreprise de transport ne peut céder, en tout ou en partie, son contrat de transport sans l'accord écrit au préalable de la Commission scolaire;

Il est proposé par M. Jean-Maurice Lechasseur et résolu d'autoriser le transfert du circuit de transport numéro 206, du contrat numéro 20, au contrat numéro 59 détenu par l'entreprise de transport Transport L.M. Proulx inc.

Cette autorisation est conditionnelle à l'obtention des permis et documents exigibles en vertu du contrat de transport et au respect des dispositions des lois et règlements relatifs au transport scolaire.

**12-06-26-375 CESSION DU CONTRAT DE TRANSPORT SCOLAIRE NUMÉRO 20 – AUTORISATION**

ATTENDU la demande de la titulaire du contrat de transport scolaire numéro 20, 9243-1741 Québec inc. (M. Bruno Boucher), à l'effet de céder le contrat de transport scolaire qu'elle détient avec la Commission scolaire des Phares;

ATTENDU l'article 44 (section XXI) du contrat de transport qui prévoit que l'entreprise de transport ne peut céder en tout ou en partie son contrat de transport sans l'accord écrit au préalable de la Commission scolaire;

Il est proposé par M. Sylvain Pleau et résolu d'autoriser la cession du contrat numéro 20, comprenant le circuit de transport numéro 205, à l'entreprise de transport 9264-2362 Québec inc. (M. Martial Tremblay).

Cette autorisation est conditionnelle à l'obtention des permis et documents exigibles en vertu du contrat de transport et au respect des dispositions des lois et règlements relatifs au transport scolaire.

**12-06-26-376 ENTRETIEN MÉNAGER À L'ÉCOLE DU ROCHER-D'AUTEUIL – OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU la révision du contrat d'entretien ménager de l'école du Rocher-D'Auteuil détenu par Les Entreprises G.T. enr.;

ATTENDU la négociation de gré à gré tenue avec cette entreprise;

ATTENDU la recommandation de la direction des Services des ressources matérielles;

Il est proposé par M. Daniel Arseneault et résolu d'octroyer le contrat d'entretien ménager de l'école du Rocher-D'Auteuil à Les Entreprises G.T. enr., à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012 jusqu'au 30 juin 2013 inclusivement, pour la somme de 50 197,44 \$, taxes en sus.

**12-06-26-377 DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE**

ATTENDU la demande de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage au sujet du versement d'une compensation eu égard à l'installation des services d'aqueduc et d'égouts sur son territoire;

ATTENDU que les lois concernant la fiscalité municipale au Québec dispensent les commissions scolaires de payer pour l'obtention des services municipaux tels que l'aqueduc et les égouts;

ATTENDU les en-lieux de taxes que touchent les municipalités pour compenser la présence des écoles sur leur territoire;

Il est proposé par M. Daniel Arseneault et résolu de ne pas acquiescer à la demande de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage formulée via ses résolutions 2012-047 et 2012-048.

**12-06-26-378 RÉVISION DE LA POLITIQUE SUR L'ADMISSIBILITÉ AU TRANSPORT SCOLAIRE – POUR ADOPTION**

ATTENDU la démarche entreprise par la Commission scolaire pour identifier des mesures visant son retour à l'équilibre budgétaire;

ATTENDU qu'une de ces mesures vise le paiement par les parents utilisateurs et non plus par la Commission scolaire des coûts associés au transport pour les concentrations Arts-Sports-Études;

ATTENDU que pour appliquer cette mesure, la révision de la *Politique sur l'admissibilité au transport scolaire* est nécessaire;

ATTENDU les analyses effectuées par les Services des ressources matérielles, les recommandations émises par le Comité consultatif de transport et le résultat de la consultation menée auprès du comité de parents;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Louise Dionne d'adopter la version révisée de la *Politique sur l'admissibilité au transport scolaire*, telle que présentée par le directeur des Services des ressources matérielles.

M. Alain Rioux demande le vote sur la proposition :

POUR :	11
CONTRE :	1
ABSTENTION :	1

La proposition est adoptée à la majorité.

Ce document sera colligé au *Recueil des règles de gestion* de la Commission scolaire des Phares.

**12-06-26-379 RÉFECTION DE L'AUDITORIUM DE L'ÉCOLE PAUL-HUBERT – REJET DES SOUMISSIONS**

ATTENDU l'appel d'offres public pour le projet de réfection de l'auditorium de l'école Paul-Hubert;

ATTENDU l'analyse des soumissions reçues et la recommandation émise par la direction des Services des ressources matérielles;

ATTENDU que les prix soumissionnés dépassent largement l'enveloppe budgétaire disponible pour ce projet;

Il est proposé par M. Sylvain Pleau et résolu de n'accepter aucune des soumissions déposées et conséquemment de n'octroyer aucun contrat dans le cadre de cet appel d'offres visant la réfection de l'auditorium de l'école Paul-Hubert.

**12-06-26-380 CONCESSIONS DES SERVICES ALIMENTAIRES AUX ÉCOLES PAUL-HUBERT, DU MISTRAL ET AU CENTRE DE FORMATION DE RIMOUSKI-NEIGETTE – OCTROI DES CONTRATS**

ATTENDU que les contrats actuellement en vigueur pour la fourniture des services reliés à la concession des services alimentaires aux écoles Paul-Hubert et du Mistral ainsi qu'au Centre de formation de Rimouski-Neigette (CFRN) viennent à échéance le 30 juin 2012;

ATTENDU l'intérêt manifesté par l'actuel détenteur des contrats des écoles Paul-Hubert et du Mistral pour poursuivre ses opérations à ces endroits ainsi que pour opérer la concession du CFRN;

ATTENDU que suite à une négociation de gré à gré avec ladite firme, Laliberté et Associés inc., les conditions convenues sont acceptables pour la Commission scolaire des Phares;

ATTENDU les recommandations favorables des directions des écoles et du centre impliqués ainsi que celle des Services des ressources matérielles;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Sara Deschênes et résolu d'octroyer les contrats des concessions des services alimentaires pour l'école Paul-Hubert, l'école du Mistral et le Centre de formation de Rimouski-Neigette à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012 pour une durée maximale de cinq ans à la compagnie Laliberté et Associés inc., et ce, dans le respect de l'entente intervenue entre les Services des ressources matérielles et cette entreprise.

Cette autorisation est conditionnelle à l'obtention des documents exigibles en vertu du contrat à intervenir.

**12-06-26-381 BUDGET 2012-2013 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire des Phares doit adopter et transmettre à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2012-2013;

ATTENDU que la Commission scolaire a demandé à la ministre d'être autorisée à adopter un budget qui prévoit un déficit d'exercice supérieur à 22 % du surplus accumulé au 30 juin 2011, exception faite de la valeur comptable nette des terrains, soit 2 924 801 \$;

ATTENDU que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 4 726 326 865 \$ en conformité avec la loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2012-2013;

ATTENDU que le budget prévoit que le taux de taxe scolaire est fixé à 0,35 \$;

ATTENDU que ce taux respecte les limites prévues par la loi;

Il est proposé par M. Daniel Arseneault et résolu que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette soit adopté et qu'il soit transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir

et du Sport sous réserve de l'autorisation par la ministre de permettre l'adoption d'un budget déficitaire;

Il est également résolu que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,35 \$ conformément au Règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire pour l'année 2012-2013 qui sera adopté par le Conseil des ministres et qui sera publié dans la Gazette officielle.

Ces documents sont codifiés sous les numéros F105a et F105b et sont déposés au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

**12-06-26-382 INFORMATION**

Les sujets suivants sont traités à titre d'information :

- a) Rapport du président;
- b) Rapport du directeur général.

**12-06-26-383 QUESTIONS NOUVELLES**

Aucun sujet n'est soumis.

**12-06-26-384 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

À 21 h 13, il est proposé par M. Sylvain Pleau et résolu d'ajourner la séance au **mercredi 15 août 2012 à 19 h 30**.

---

PRÉSIDENT

---

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE



**COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES**

**CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2012**

**NUMÉRO DE RÉOLUTION :**

**TITRE :**

12-06-26-360	Période de questions et correspondance des élèves
12-06-26-361	Période de questions réservée au public
12-06-26-362	Période réservée aux commissaires parents
12-06-26-363	Adoption de l'ordre du jour
	<b>Décision</b>
12-06-26-364	Procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mai 2012 – Approbation et suivis
12-06-26-365	Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 28 mai 2012 tenu le 4 juin 2012 – Approbation et suivis
12-06-26-366	Procès-verbal du deuxième ajournement de la séance ordinaire du 28 mai 2012 tenu le 18 juin 2012 – Approbation et suivis
12-06-26-367	Huis clos
12-06-26-368	Retour en séance publique
12-06-26-369	Cas de personnel
12-06-26-370	Comblement de poste de direction adjointe de l'école Paul-Hubert – Nomination
12-06-26-371	Comblement de poste de direction de centres de formation

	professionnelle – Nomination intérimaire
12-06-26-372	Modifications au plan d'effectifs du personnel professionnel 2012- 2013
12-06-26-373	Cession du contrat de transport scolaire numéro 41 – Autorisation
12-06-26-374	Transfert d'un circuit de transport scolaire – Autorisation
12-06-26-375	Cession du contrat de transport scolaire numéro 20 – Autorisation
12-06-26-376	Entretien ménager à l'école du Rocher-D'Auteuil – Octroi de contrat
12-06-26-377	Demande de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage
12-06-26-378	Révision de la Politique sur l'admissibilité au transport scolaire – Pour adoption
12-06-26-379	Réfection de l'auditorium de l'école Paul-Hubert – Rejet des soumissions
12-06-26-380	Concessions des services alimentaires aux écoles Paul- Hubert, du Mistral et au Centre de formation de Rimouski-Neigette – Octroi des contrats
12-06-26-381	Budget 2012-2013 – Adoption
12-06-26-382	Information
12-06-26-383	Questions nouvelles
12-06-26-384	Ajournement de la séance